

Nom commercial : Octane 4 **Code****produit:** 1053F02-20FR**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.11.2018**Version remplacée:** 3.0.1, établi le: 12.11.2018**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Octane 4****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Additif pour produits pétroliers

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**ERC FRANCE****6 Rue de l'Épinette 77340 Pontault-Combault****tél. 01.64.43.27.02****Email : Info@erc- france.fr****1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre anti-poisons de Strasbourg 03.88.37.37.37

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 2; H411

Asp. Tox. 1; H304

Eye Dam. 1; H318

Repr. 1B; H360

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures C10-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%

hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

1,2-bis(2-éthylhexyloxy)carbonyl)éthanesulfonate de potassium

FER DICYCLOPENTADIÉNYLE

Nom commercial : Octane 4 **Code****produit:** 1053F02-20FR**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.11.2018**Version remplacée:** 3.0.1, établi le: 12.11.2018**Région:** FR

Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360	May damage the unborn child if swallowed.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P391	Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Octane 4 **Code**

produit: 1053F02-20FR

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	Hydrocarbures C10-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%)		
-	925-653-7	EUH066	>= 25,00 - < 50,00
-	01-2119458869-15	Asp. Tox. 1; H304	% en poids
-		Aquatic Chronic 3; H412	
2	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)		
-	920-360-0	Asp. Tox. 1; H304	>= 25,00 - < 50,00
-	01-2119448343-41	EUH066	% en poids
3	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène		
-	918-811-1	Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 25,00
-	01-2119463583-34	Asp. Tox. 1; H304	% en poids
-		EUH066	
-		STOT SE 3; H336	
4	1,2-bis(2-éthylhexyloxycarbonyl)éthanesulfonate de potassium		
-	7491-09-0	Eye Dam. 1; H318	>= 5,00 - < 10,00
-	231-308-5	Skin Irrit. 2; H315	% en poids
-			
5	distillats légers (pétrole), hydrotraités		
-	64742-47-8	Asp. Tox. 1; H304	< 5,00
-	265-149-8	EUH066	% en poids
-	649-422-00-2		
-	01-2119484819-18		
6	FER DICYCLOPENTADIÉNYLE		
-	102-54-5	Acute Tox. 4; H302	< 2,50
-	203-039-3	Acute Tox. 4; H332	% en poids
-		Aquatic Chronic 1; H410	
-		Flam. Sol. 1; H228	
-		Repr. 1B; H360	
-		STOT RE 2; H373	

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter le médecin.

Nom commercial : Octane 4 **Code****produit:** 1053F02-20FR**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.11.2018**Version remplacée:** 3.0.1, établi le: 12.11.2018**Région:** FR**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité. Consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Dioxyde de carbone (CO₂); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

Nom commercial : Octane 4 **Code****produit:** 1053F02-20FR**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.11.2018**Version remplacée:** 3.0.1, établi le: 12.11.2018**Région:** FR**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Acides; Bases; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	FER DICYCLOPENTADIÉNYLE	102-54-5	203-039-3
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Fer dicyclopentadiényle		
	VLE (8h)	10	mg/m ³

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène			- 918-811-1
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène			- 918-811-1
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32 mg/m ³

Nom commercial : Octane 4 **Code****produit:** 1053F02-20FR**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.11.2018**Version remplacée:** 3.0.1, établi le: 12.11.2018**Région:** FR**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. filtre combiné

Filtre respirateur EN14387-A

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: PVC
Epaisseur du matériel	0,8 mm
Temps de passage	4 h

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Matériau approprié coton

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat/Couleur		
liquide		
Odeur		
Donnée non disponible.		
Seuil d'odorat		
Donnée non disponible.		
pH		
Donnée non disponible.		
Point d'ébullition / Zone d'ébullition		
Valeur	>	160 °C
Point de fusion / Zone de fusion		
Donnée non disponible.		
Point de décomposition / Zone de décomposition		
Donnée non disponible.		
Point d'éclair		
Valeur	>	61 °C

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Octane 4 **Code**

produit: 1053F02-20FR

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Température d'auto-inflammabilité

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

Donnée non disponible.

Propriétés explosives

Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;

Donnée non disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur

Donnée non disponible.

Taux d'évaporation

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Donnée non disponible.

Solubilité dans l'eau

Donnée non disponible.

Solubilité(s)

Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible.

Viscosité

Valeur	<	20,5	mm ² /s
Température de référence		40	°C
Type	cinématique		

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Octane 4 **Code**

produit: 1053F02-20FR

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Octane 4
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
DL50	>	4150	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OECD 423		
Source	ECHA		
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OECD 420		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Octane 4
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Octane 4 **Code**

produit: 1053F02-20FR

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
CL50		>	5,28 mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
CL50		>	5,28 mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
Durée d'exposition		1	s
Espèces	lapin		
Méthode	EPA		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Octane 4 **Code**

produit: 1053F02-20FR

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Évaluation		non sensibilisant	
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
Voie d'exposition		Peau	
Durée d'exposition		6	h
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Type d'examen		Chromosome aberration test	
Espèces		Human Lymphocyte	
Méthode		OECD 473	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		Bacterial Reverse Mutation Test	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
Type d'examen		Chromosome aberration test	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 475	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
Voie d'exposition		dermale	
NOAEL		>=	494 mg/kg bw/d
Durée d'exposition		14	jour(s)
Espèces		rat	
Méthode		OECD 421	
Source		ECHA	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
Voie d'exposition		dermale	
Durée d'exposition		24	mois
Type d'examen		Ames-Test	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 421	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Octane 4 **Code**

produit: 1053F02-20FR

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Voie d'exposition		orale	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 407		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		750	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEL		1000	mg/m³
Durée d'exposition		90	jour(s)
Espèces	souris		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		dermale	
NOAEL		0,5	
Durée d'exposition		4	semaines
Espèces	rat		
Méthode	OECD 410		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Octane 4 **Code**

produit: 1053F02-20FR

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène	-	918-811-1
LL50		>= 2 - 5	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
LL50		25	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène	-	918-811-1
LE50		>= 3 - 10	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
LE50		1,4	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8
NOEC		0,48	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène	-	918-811-1
LE50		>= 1 - 3	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Octane 4 **Code**

produit: 1053F02-20FR

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
Type	DCO		
Valeur		49,56	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Octane 4 **Code**

produit: 1053F02-20FR

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et abre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et abre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
---	------

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E2
---	----

Autres prescriptions

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.
Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Nom commercial : Octane 4 **Code****produit:** 1053F02-20FR**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.11.2018**Version remplacée:** 3.0.1, établi le: 12.11.2018**Région:** FR**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Prod-ID 734380